



Temps compensatoire pour les enseignants associés à un stagiaire

Année scolaire 2016-2017

Pour affichage

- Les reprises de temps compensatoire doivent être autorisées par la direction d'établissement et sont utilisées en journée ou en demi-journée et non en période.
- Le temps compensatoire doit être repris au cours de l'année scolaire 2016-2017 et il est **impossible de reporter** les congés au cours de l'année suivante.

Reprise de temps compensatoire

- Avec suppléance, lorsque le stage est terminé.
- Sans suppléance, pendant le stage¹

¹ Lors de la prise en charge de la classe par le stagiaire, c'est l'enseignant qui demeure responsable de la classe. En cas d'absence de l'enseignant associé, la direction de l'école est responsable de la classe.

Selon l'entente de collaboration entre les universités et la Commission scolaire.

Stages	Ordre d'enseignement	Durée du stage	Temps compensatoire	Temps repris
Stage 1	Primaire	5 jours consécutifs N.B. 2 stagiaires peuvent être jumelés	0,5 jour /stagiaire	Avec suppléance
	Secondaire	5 jours N.B. 2 stagiaires peuvent être jumelés	0,5 jour /stagiaire	Avec suppléance
Stage 2	Primaire	4 semaines consécutives	2 jours	Avec suppléance
	Secondaire	4 semaines consécutives	2 jours	Avec suppléance
Stage 3	Primaire	6 semaines consécutives	3 jours	2 jours avec suppléance 1 jour sans suppléance
	Secondaire	6 semaines consécutives	3 jours	2 jours avec suppléance 1 jour sans suppléance
Stage 4	Primaire	12 semaines consécutives	6 jours	3 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance
	Secondaire	12 semaines consécutives	6 jours	3 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance

Adaptation scolaire

Stages	Ordre d'enseignement	Durée du stage	Temps compensatoire	Temps repris
Stage 1	Primaire	10 jours en classe d'adaptation	1 jour	Avec suppléance
	Secondaire			
Stage 2	Primaire Secondaire	4 semaines consécutives	2 jours	Avec suppléance
Stage 3	Primaire Secondaire	7 semaines consécutives	3,5 jours	2 jours avec suppléance 1½ jour sans suppléance
Stage 4	Primaire	12 semaines	6 jours	3 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance
	Secondaire			

Matières	Stages	Ordre d'enseignement	Durée du stage	Temps compensatoire	Temps repris
Éducation physique	Stage 1	Primaire	10 jours consécutifs	1 jour	Avec suppléance
	Stage 2	Secondaire	4 sem. consécutives	2 jours	Avec suppléance
	Stage 3	Primaire	10 sem. consécutives	5 jours	2 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance
	Stage 4	Secondaire	10 sem. consécutives	5 jours	2 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance
Anglais	Stage 1	Primaire	10 jours consécutifs N.B. 2 stagiaires peuvent être jumelés.	1 jour /stagiaire	Avec suppléance
	Stage 2	Secondaire	10 jours consécutifs N.B. 2 stagiaires peuvent être jumelés.	1 jour /stagiaire	Avec suppléance
	Stage 3	Primaire Secondaire	6 sem. consécutives	3 jours	2 jours avec suppléance 1 jour sans suppléance
	Stage 4	Primaire Secondaire	12 sem. consécutives	6 jours	3 jours avec suppléance 3 jours sans suppléance
Arts <small>AP = Arts plastiques AD = Art dramatique</small>	Stage 1	Primaire Secondaire	5 jours consécutifs N.B. 2 stagiaires peuvent être jumelés.	0,5 jour /stagiaire	Avec suppléance
	Stage 2	Primaire	16 jours (2 jours/sem. x 8 sem.)	1,5 jour	Avec suppléance
	Stage 3	Secondaire	20 jours Arts plastiques = 15 jours Art dramatique = 5 jours	Art plast=1,5 jour Art dram=0,5 jour	AP = 1 jour avec suppl. et 0,5 jour sans suppl. AD = 0,5 jour avec suppléance
	Stage 4	Primaire Secondaire	60 jours Arts plastiques = 45 jours Art dramatique = 15 jours	Art plast = 4,5 jours Art dram = 1,5 jour	AP = 2,5 jours avec suppl. et 2 jours sans suppléance AD = 1 jour avec suppl. et 0,5 jour sans suppl.

Note aux directions d'établissement

Toute compensation autorisée par la direction de l'école en sus de cette entente sera aux frais de l'établissement.

Précision :

Cette répartition de temps compensatoire est déterminée selon la durée des stages de l'UQTR. La durée du stage des étudiants provenant d'autres universités peut varier. Le nombre de jours de compensation peut donc varier. Dans ce cas, veuillez communiquer avec Danny R. Grenier, responsable des stages au poste 2315 ou avec Sonia Poudrier, poste 2277.